

Le SEPA : choisir une solution gain de temps pour être prêt au 1^{er} février 2014

Le 1^{er} février 2014, seuls les virements et les prélèvements SEPA auront cours. Les banques ne pourront plus accepter les anciens virements et prélèvements nationaux.

Qu'est ce que cela change ?

Du point de vue du particulier, le seul changement visible pour les virements concerne les coordonnées bancaires qui deviennent BIC et IBAN au lieu du RIB national.

Pour le prélèvement, les différences sont plus évidentes. En premier lieu, l'autorisation de prélèvement est remplacée par le mandat de prélèvement libellé avec des coordonnées bancaires en IBAN BIC et doté d'un numéro de référence unique.

Jusqu'ici, le consommateur signait une autorisation de prélèvement qu'il remettait à sa banque. Avec le SEPA, il signera un mandat de prélèvement qu'il renverra à son créancier. Ce créancier (celui qui prélève) devra garder la preuve de cette signature. Deux éléments sont essentiels sur le mandat : l'identifiant de créancier ou ICS (un code du type FRxxZZZxxxxxx où les x sont des chiffres et les Z des lettres) et l'identifiant du mandat c'est à dire la « référence unique du mandat » ou RUM. Le consommateur a la possibilité de résilier le mandat à tout moment en envoyant à son créancier un recommandé mentionnant les identifiants ICS et RUM.

Derrière ces changements pour le consommateur, se cache une complexité nouvelle pour l'entreprise (ou l'association) émetteur de prélèvements.

Non seulement il doit communiquer ses ordres de paiements avec de nouveaux formats techniques plus difficiles à maîtriser, comportant beaucoup de nouvelles données pour les prélèvements, mais il est aussi obligé de mettre en place les processus pour gérer les mandats qui sont maintenant sous sa responsabilité, et non plus sous celle de la banque du débiteur. Les règles de fonctionnement de ces nouveaux instruments de paiement nécessitent un temps d'appropriation.

Répondre à ces nouvelles exigences et en faciliter la mise en œuvre pour les entreprises est le cœur de métier d'**APTORIEL**, jeune startup basée sur Paris et Bordeaux.

Le gain de temps a guidé tous les choix fonctionnels et techniques de sa solution SEPA, doté d'une mandathèque ou base des mandats de prélèvements.

Pour être prêt pour le SEPA rapidement, leur solution **APTtoSEPA** est simple et s'adapte à tous les contextes d'activités, qu'il y ait ou non des outils informatiques en place. Par exemple, pour une gestion d'abonnements, des échéanciers de prélèvements peuvent être mise en place directement dans **APTtoSEPA**, ils donneront lieu automatiquement à des prélèvements SEPA. Bien sûr, tout type de fichiers d'ordres de paiement peuvent être pris en charge pour générer des virements et des prélèvements SEPA.

Jean-Marc Cassini, Directeur de **Best'Oil Team France**, société innovante sur le concept de « garage à domicile », utilise **APToSEPA** pour gérer ses prélèvements et en assurer le suivi. Il souligne : « *c'est une solution bien sympathique qui a répondu à mon besoin rapidement* ».

APTORIEL est heureux d'accompagner le développement de **Best'Oil Team** qui déploie son réseau de franchises sur toute la France.

A quelques semaines de la date butoir du 1^{er} février 2014, la solution APToSEPA est assurément le bon choix (ou le plan B en cas d'urgence....)